

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président du SyMPaC

TITRE : Affectation des résultats 2019

Mesdames, Messieurs,

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du Compte Administratif. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

En effet, conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales et l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Par délibération en date du 13 février 2020, le Conseil Syndical a autorisé la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2019 et l'affectation de celui-ci dans le cadre du vote du budget primitif 2020.

Les comptes de l'exercice 2019 étant définitivement arrêtés après le vote du Compte Administratif, le Conseil Syndical doit adopter une nouvelle délibération d'affectation définitive du résultat.

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'adopter et d'approuver l'affectation définitive des résultats 2019 du budget comme indiquée ci-après.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 2 juillet 2020
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 2 juillet 2020

Le Président du SyMPaC,

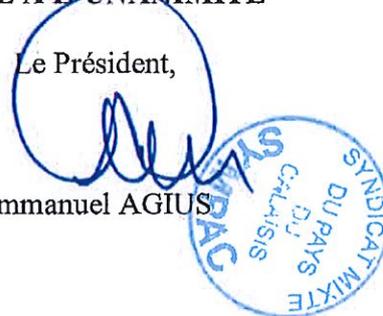
Emmanuel AGIUS



ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS





COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2020

Le vingt-quatre juin de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le huit juin deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS en la salle du Grand Salon, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS, Président et sous la présidence de Monsieur Michel HAMY en ce qui concerne le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre-Henri DUMONT; Michel HAMY, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, MM. Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Eric BUY, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE-VAMPOUILLE (pouvoir Mr AGIUS), Jacqueline DEWET (pouvoir Mme HEUX), MM. Guy ALLEMAND, Gérard CLAIS (pouvoir Mme HEUX), Alain FAUQUET (pouvoir Mme MULOT-FRISCOURT), Gérard GRENAT (pouvoir Mr MIGNONET), Francis LECOCQ (pouvoir Mr HAMY), Bernard LELIEVRE, Dominique LEGRAND (pouvoir Mme DUCLOY), Fabrice MARTIN (Pouvoir Mr DUMONT), Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET), Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS (pouvoir Mr WAY), Béatrice BOULANGER (pouvoir Mr MELCHIOR), MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Julien RENAULT, Guy VERMERSCH, (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

M. Gilles COTTREZ (pouvoir Mr KIDAD), Bruno DEMILLY (pouvoir Mme HAVART), Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET), Pierre PREVOST (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (pouvoir Mme HAVART), Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr BUY) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).